**ARRETE plaçant un agent**

**en congé pour invalidité temporaire imputable au service**

**(accident de service, de trajet ou de maladie professionnelle)**

**Fonctionnaire relevant du régime général**

**Durée hebdomadaire < 28 heures par semaine**

Monsieur le Maire *(ou le Président)* de...........................................,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n°91-298 du 20 Mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires nommés dans des emplois permanents à temps non complet, notamment l’article 37,

*(Si agent stagiaire : Vu le décret n°92-1194 du 4 Novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale),*

Vu le certificat médical en date du …..…/.…..../.….... constatant le congé pour invalidité temporaire imputable au service survenu le …...../.….…/…….. à M ................………….........., .....………………………................. (grade),

Vu l'avis de la caisse primaire d'assurance maladie en date du ……………………………

# ARRETE

**ARTICLE 1 :**

M……………………………………, ………………………………. (précisez le grade) est placé en congé pour invalidité temporaire imputable au service à compter du ……………………. au ………………... et sera rémunéré à plein traitement.

**ARTICLE 2 :**

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé(e).

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion des Hautes-Alpes,

- Comptable de la collectivité.

Fait à ...............….…........,

le ……........…..........

Le Maire *(ou le Président)*

Le Maire *(ou le Président)* :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte.

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application *Télérecours citoyen* sur le site *www.telerecours.fr*).

Notifié à l'intéressé(e) le .............……….........................